
Programme de Formation

Habilitation électrique domaines BT et HTA - H0V - Exécutants et chargés de chantier

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique



Public visé

Chargés de chantier ou exécutants, francophone, effectuant des travaux d'ordre non- électrique dans un environnement comprenant des risques électriques du fait d'éléments nus sous tension BT, HTA et HTB



Objectifs pédagogiques

Apprendre les notions élémentaires en matière d'électricité

Comprendre les titres d'habilitations

Identifier les risques inhérents aux travaux à proximité d'installations ou ouvrages sous tension

Apprendre les règles de mise en sécurité sur un chantier

Apprendre les gestes et méthodes de protection et les conduites à tenir en cas d'accident

Organiser et réaliser des travaux d'ordre non électriques en toute sécurité dans un environnement présentant des risques électriques.

Se déplacer, évoluer et manipuler du matériel et outillage de façon adaptée en fonction des risques électriques que présente l'environnement.

Réaliser le balisage de la zone de travail et la surveillance du personnel et des accès à cette zone.

Rendre compte de son activité.



Description

LES GRANDEURS ELECTRIQUES

Mise en évidence des notions importantes telles que : tension, courant, résistance, puissance

LES RISQUES ELECTRIQUES

Les effets physiopathologiques du courant électrique.

Contact direct, indirect, court-circuit, brûlures

COMMENT TRAVAILLER EN SECURITE ?

Classement des installations BT et HT

Zone d'environnement, de sécurité et de travail

Les EPI et EPC

Lecture de la signalisation

Manipulation de l'outillage et du matériel électrique

Application des prescriptions et analyse des risques



LES DIFFERENTS NIVEAUX D'HABILITATION ELECTRIQUE

Présentation

Les autorisations et les interdictions

CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT OU D'ACCIDENT D'ORIGINE ELECTRIQUE

Notions de premiers secours

Incendie sur un ouvrage électrique

Enceintes confinées

LE CHANTIER

Définitions

Balisage des zones de travail

Application des instructions de sécurité et surveillance du personnel

Documents applicables (autorisation de travail, attestation de consignation, plan de prévention ...)

EVALUATION



Prérequis

Aucun



Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques

Une pédagogie active est mise en place tout au long de cette formation. Cette pédagogie favorise la compréhension des exposés théoriques, l'échange de pratiques et de points de vue.

Réalisation de travaux pratiques sur matériel BT mis à disposition par le centre , ou sur les installations du client

Analyse de situations par les participants, réflexions individuelles et collectives et mutualisation de bonnes pratiques



Moyens et supports pédagogiques

Salle de formation adaptée à la pédagogie pour adultes munie d'un vidéo projecteur et d'un tableau blanc
Pour les éventuelles parties prévues en distanciel, un logiciel dédié (Zoom ou équivalent) est utilisé. Un support technique dont les coordonnées sont fournies avec la convocation est disponible pour la connexion du participant.

Visionnage de supports numériques : PDF, e-books, présentations PowerPoint, vidéos

Support de formation/ressources documentaires mis à disposition du stagiaire dans son espace extranet

Mise à disposition d'un boîtier électrique BT pour les applications et tests

Utilisation des installations des clients sur autorisation de ce dernier

[Site INRS sur les risques électriques](#)



Modalités d'évaluation et de suivi

Attestation de présence

Fiche d'évaluation de satisfaction à compléter

Evaluation formative au long cours de la formation au moyen de mises en situation, d'exercices pratiques réalisés sous la responsabilité du formateur

Avis après formation rédigé sur la base d'un QCM d'une durée de 30 mn maximum réalisé en fin de formation. Taux de réussite de 70% - correction en groupe à l'issue de l'examen.

Il appartient à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation adéquat sur la base de notre avis après formation, des opérations à réaliser par le salarié et de son aptitude médicale.